Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction Générale de l'Administration **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau de la formation continue** **Adresse : 78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **Suivi par** : **Laurence Navarre** **Tél : 01.49.55.58.23** **Fax: 01.49.55.59.31** Ref : N2004LN004	**NOTE DE SERVICE** **DGA/SDDPRS/N2004-1259** **Date: 21 septembre 2004**

Date de mise en application : immédiate

Date limite de réponse : 1er octobre 2004

Nombre d'annexe: 1

Objet : Formation à destination des responsables des ASMA départementales

Résumé : Cette note a pour objet de présenter la journée de formation mise en place afin de faciliter la prise de fonction des nouveaux responsables des ASMA départementales.

Mots-clés : Formation, ASMA départementales

Destinataires	
Pour exécution : Services déconcentrés Etablissements publics	Pour information : Organisations syndicales

OBJECTIFS DU DISPOSITIF DE FORMATION :

Créée en 1985, l'ASMA, Association d'Action Sociale, Culturelle, Sportive et de Loisirs du Ministère de l'Agriculture organise et développe ses activités dans le secteur social au bénéfice des agents actifs et retraités de la collectivité de travail.

Cette association est gérée au niveau national par les représentants du personnel désignés par les organisations syndicales représentatives au sein du ministère de l'Agriculture et est dotée de structures décentralisées autonomes : les ASMA départementales.

Ces associations créées dans chaque département relèvent du régime association loi 1901 et disposent à ce titre d'un budget de fonctionnement au service d'un projet d'action sociale pour l'ensemble de la communauté de travail du Ministère dans le département.

En 2003, des élections ont conduit au renouvellement des ASMA départementales.

Dans ce cadre, la formation proposée est destinée aux nouveaux responsables des ASMA départementales afin de leur permettre:

- d'appréhender les relations fonctionnelles et statutaires entre l'ASMA nationale et les ASMA départementales,
- de définir le projet d'ASMA et de situer le rôle des ASMA dans l'action sociale en département,
- de régler des questions pratiques liées au fonctionnement de l'association (assurances, inscription, etc…),

PUBLIC VISE :

Les présidents, trésoriers, secrétaires, membres des conseils d'administration des ASMA départementales.

DUREE : 1 jour.

HORAIRES : le stage se déroulera de 9h30 à 17h00.

CONTENU DE LA FORMATION :

Le rôle et le fonctionnement des ASMA départementales sous formes de présentations et d'échanges avec les participants.

ORGANISATION DE LA FORMATION :

Deux sessions de formation sont proposées :

- Session 1 : le 21 octobre 2004 à Perigueux

  Code EPICEA : 68956
  DDAF de Dordogne
  Cité administrative -Salle du 5ème étage
  16 rue du 26 ème RI
  24016 Périgueux

- Session 2 : le 22 octobre à Cahors

  Code EPICEA : 70926
  DDAF du Lot
  Cité administrativeII BP 274 – salle de réunion
  120 rue des Carmes
  45005 Cahors

Le nombre de place est **limité à 25 stagiaires par session**.

ANIMATION DE LA SESSION :

Les sessions sont animées par des responsables et élus de l'ASMA nationale.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Les agents devront adresser, avant le 1er octobre 2004 leur fiche d'inscription (ANNEXE 1), visée par leur supérieur hiérarchique à :

Laurence Navarre Bureau Formco

MAPAAR, 78, rue de Varenne

75349 PARIS CEDEX 07 SP

Tél : 01.49.55.60.79 – Fax : 01.49.55.59.31

E-Mail : laurence.navarre@agriculture.gouv.fr

Au regard du nombre d'inscrits, une convocation confirmant l'inscription sera adressée aux stagiaires.

Ces formations se déroulant sur le temps de travail, il appartiendra aux stagiaires d'obtenir un ordre de mission valant autorisation de déplacement et visé par leur supérieur hiérarchique, avant leur départ en formation.

Les frais de déplacement et de séjour engagés à l'occasion de cette formation sont à la charge du bureau Formco qui déléguera les crédits correspondants aux structures d'affectation des stagiaires.

Le Sous-Directeur du Développement Professionnel
et des Relations Sociales,

Philippe de CHAZEAUX

Annexe 1

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction générale de l'administration

Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales

Bureau de la formation continue

Formation à destination des responsables des ASMA départementales

Code : (à compléter)

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à : MAAPAR - DGA – Bureau FORMCO
Avant le 01/10/2004
À l'attention de Mme Laurence NAVARRE
Adresse : 78, rue de Varenne75349 PARIS cedex 07 sp
Tél. : 01 49 55 58 23 ou 60 79 - fax. : 01 49 55 59 31 - Mél. Laurence.navarre@agriculture.gouv.fr

NOM : …… Prénom : ……

Adresse administrative précise :

……

……

……

……

Tél : …… ……..Fax : ……
Mél : ……

Souhaite participer à la formation du au

Fait à, le

Avis du supérieur hiérarchique	Signature de l'agent